

VEILLE JURIDIQUE, MILITANTISME ET PROJETS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : COMMENT S'IMPLIQUER EN TANT QUE BENEVOLE LPO ?

De nombreux bénévoles actifs dans des groupes locaux souhaitent faire preuve de militantisme en faveur de la biodiversité, s'impliquer sur la question juridique, accompagner ou s'opposer à certains projets d'aménagement du territoire au nom de la LPO mais ne savent pas comment s'y prendre. Voici quelques pistes !

Rédaction : Catherine Godefroid (coordinatrice du GL Pays Salonais)

Relecture et compléments : Jean-Luc Robinet (GL Lubéron Monts de Vaucluse)

Validation : Danielle Castagnoni et Philippe Chabanon (CA LPO PACA)

S'INFORMER ET SE FORMER

- S'informer : Le site de la LPO et de la LPO PACA regorgent d'informations, par exemple :
 - Fiches juridiques thématiques: <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/action-juridique/fiches-juridiques>
 - Attitude à avoir en cas de constat d'infraction : <https://paca.lpo.fr/association-protection-nature-lpo-paca/documentation/2523-procedures-documentation>
 - Comment signaler une infraction : <https://paca.lpo.fr/protection/defense-de-la-nature/signaler-une-infraction>
 - Mission juridique de la LPO : <https://paca.lpo.fr/protection/defense-de-la-nature>
- Prendre connaissance des positionnements de la LPO sur différentes thématiques => documents fournis sur demande par la LPO PACA au fur et à mesure de leur élaboration
- Participer aux différentes formations proposées par la LPO (nature en ville, etc.)

SENSIBILISER EN AMONT

- Sensibiliser et conventionner avec certaines mairies (au nom du GL ou via l'équipe salariée de la LPO PACA) pour leur fournir avis et conseils en amont de leurs projets, proposer des solutions d'aménagement en faveur de la biodiversité ou par exemple proposer des inventaires FF avant autorisations de travaux
- Intervenir dans les écoles de formation pour sensibiliser (par ex. bucherons, élagueurs)
- Et tout autre forme de sensibilisation : démarche des refuges LPO, des ABC, interventions auprès du public scolaire, du grand public, des collectivités ...

VEILLER ET ALERTE

- Devenir sentinelle de la Nature : signaler une infraction aux autorités compétentes, au travers d'une application pour mobile, par exemple les dépôts sauvages : <https://paca.lpo.fr/protection/defense-de-la-nature/sentinelle-de-la-nature>
- Effectuer une veille juridique sur les communes concernées : site de la DREAL et de la Préfecture, liste des études d'impact et des enquêtes publiques en cours <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/consultations-en-cours-r1411.html>
Exemple pour les Bouches-du-Rhône : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-enquetes-publiques>
<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Etude-d-impact-avis-de-l-autorite-environnementale-AE>
- Lire les documents concernés (!) et en discuter avec d'autres en cas de projet potentiellement problématique (GL / LPO)
- En cas de connaissance d'un projet potentiellement problématique (sur le terrain, via la veille juridique, via une autre personne) => alerter le GL / la LPO (mail au GL, discussion lors d'une réunion, mail argumenté à Juliette et/ou un administrateur selon l'urgence). La mission juridique de la LPO pourra peut-être intervenir, sur décision du CA.
- En cas d'enquête publique en cours :
 - Réponse à titre personnel toujours possible (sans mention de la LPO)
 - Réponse officielle de la LPO, si le CA décide de se positionner => ils peuvent être très réactifs lorsqu'on les alerte
 - Réponse écrite de la LPO
 - Envoi d'un membre du CA pour rencontre le commissaire-enquêteur

- En cas de constat d'infraction à l'environnement, d'atteinte à la biodiversité :
 - En cas d'urgence, alerter l'OFB (par ex., destruction d'espèces protégées) : ils peuvent intervenir très rapidement, faire arrêter les travaux et dresser un PV.
 - Alerter la LPO pour le suivi de l'affaire.
 - Si c'est trop tard : alerter l'OFB quand même (PV), alerter la LPO (il est parfois possible d'obtenir une compensation)

Service départemental des Alpes-de-Haute-Provence	sd04@ofb.gouv.fr
Service départemental des Hautes-Alpes	sd05@ofb.gouv.fr
Service départemental des Alpes-Maritimes	sd06@ofb.gouv.fr
Service départemental des Bouches-du-Rhône	sd13@ofb.gouv.fr
Service départemental du Var	sd83@ofb.gouv.fr
Service départemental du Vaucluse	sd84@ofb.gouv.fr

Qui prévenir en cas de constat d'atteinte à la biodiversité ?			
Thème	LPO PACA ⁽¹⁾	OFB ⁽²⁾	Autre
Animal sauvage en difficulté	crsfs-paca@lpo.fr		
Braconnage chasse		X	Fédération départementale des chasseurs
Braconnage pêche		X	Fédération pêche départementale et AAPPMA locale
Dépôts sauvages de déchets	juridique.paca@lpo.fr		Mairie de la commune Concernée
Destruction de haie vive	juridique.paca@lpo.fr	X	
Destruction de nids (Espèce protégée ou pas)	juridique.paca@lpo.fr	X	
Détention illégale d'espèce protégée	juridique.paca@lpo.fr	X	
Mortalité d'oiseaux en masse	juridique.paca@lpo.fr	X	⁽³⁾ Direction Départementale de la Protection des Populations.
Oiseau tombé dans matière chimique	crsfs-paca@lpo.fr		
Pollution aquatique	juridique.paca@lpo.fr	X	
Pollution terrestre	juridique.paca@lpo.fr	X	
Recours administratifs (PLU, Permis de construire, etc.)	juridique.paca@lpo.fr		
Tir sur espèce protégée	juridique.paca@lpo.fr	X	

(1) LPO PACA. : Ligue pour la Protection des Oiseaux en Région Sud Paca

(2) OFB : Office Français de la biodiversité. Pour le Vaucluse : sd84@ofb.gouv.fr

(3) DDPP : Direction départementale de la protection des populations. Pour le Vaucluse : ddpp@vaucluse.gouv.fr

S'IMPLIQUER SUR UNE THEMATIQUE QUI NOUS TIENT A CŒUR

- S'impliquer dans les campagnes thématiques de la LPO (par exemple en 2023, ESOD : Présupposés coupables)
- S'impliquer dans un groupe de travail de la LPO (par exemple agriculture et biodiversité, sport et biodiversité, etc.)